

## Famille COURTET habitants de Nojaret depuis 1973

La Sauvetat le 10 décembre 2019

Nos souhaits et remarques quant au projet de PLU de la commune de Bonnevaux

De nombreuses fois dans les divers documents du PLU il est fait mention de la qualité architecturale de la vallée de Bonnevaux. De même, plusieurs fois, il est souligné la qualité des restaurations menées par « les nouveaux habitants » résidents permanents ou non depuis les années 70. Il ne faut pas oublier qu'ils se sont installés dans cette vallée car ils appréciaient ses paysages et son architecture. Ils ont donc eu à cœur de respecter ce qui leur avait été légué par tous ceux qui, habitants ce lieu, l'ont façonné au cours des siècles précédents.

Ces paysages et cette architecture témoignent des conditions de vie et de travail particulièrement difficiles, ils sont à respecter.

De plus cette qualité des paysages et du bâti sont des atouts majeurs pour le tourisme « vert » de demain.

Ayons le courage d'en tenir compte dans nos réflexions et nos objectifs et ne cédon pas aux sirènes « du plus facile et du moins couteux » qui restent à prouver car nous ne changerons pas les conditions d'accès.

Bonnevaux se mérite, nous avons tous retroussé nos manches !

En conclusion il faut rester cohérent. Pour l'habitat des différents hameaux il n'y a pas à avoir des règlements différents, tous participent à l'attrait de la vallée de Bonnevaux. Il ne nous est pas interdit de faire quelques concessions au modernisme mais avec intelligence.

Pour l'habitat de l'Eco hameau, il doit être réfléchi et faire l'objet d'une concertation pour établir un cahier des charges à respecter.

Quelques remarques au sujet du règlement

On peut constater une certaine discrimination dès la présentation

Page 21

- Le hameau de Bonnevaux village « **joliment restauré...** »
- Le hameau de Nojaret « expose en versant sud ses jardins, l'ensemble harmonieux de ses maisons toutes de schiste..... » mais on ne le dit pas « **pasjoliment restauré (et pourtant il l'est)** »
- Et pour les autres hameaux rien d'aimable

Il en est de même pour les photos : Bonnevaux est pris dans son ensemble, pour les autres hameaux on est dans les recoins !

En ce qui concerne le règlement lui-même, d'une façon générale celui-ci manque trop de rigueur et prête trop à interprétation :

- « Plus de souplesse en construction mais ne pas porter atteinte à la qualité architecturale »
- « implantation de constructions nouvelles non réglementée »
- « matériaux s'approchant des teintes et aspect du schiste »

TC

1

JPL

Lorsqu'il y a des exigences certaines sont inappropriées et même à exclure si nous voulons garder le caractère du bâti existant :

- Menuiseries plastique
- Génoise
- Tuile béton en couvert
- Tuile canal
- Toiture à faible pente
- Toit terrasse
- Aucune directives pour les ouvertures à créer (tailles disposition, dimensions)

Le règlement est « très souple ».

En ce qui concerne Nojaret (où nous résidons) la présentation n'est pas très sérieuse (voir page précédente). On peut s'interroger sur la rigueur et l'impartialité de l'étude.

- Les ruines sont largement sous-estimées.
- Les calades ne sont pas toutes inventoriées.
- L'agrandissement du parking existant nous paraît impossible, il faut prévoir un nouvel emplacement.
- L'inventaire du petit patrimoine est incomplet : manque la fontaine qui accompagne le lavoir, la croix qui est à réinstaller à l'entrée du village, un très bel escalier est à redécouvrir sous un monceau de gravats !

#### Patrimoine communal

On s'étonne que les restes médiévaux de l'ancienne abbaye, qui n'est malheureusement plus visible de la route, ne soient pas mentionnés : ses anciens remparts, son échauguette les vestiges de l'ancienne chapelle et une très belle sortie de cheminée vanséenne.

Enfin il ne faut pas oublier le seul moulin de la commune situé aux Thomazes et qui possède tous ses mécanismes.

On peut également s'interroger sur l'absence du mas des Thomazes site emblématique de la vallée. Ne mériterait-il pas de faire partie du patrimoine de la commune ? Pendant très longtemps il a figuré sur une carte postale en vente dans les années 70.

Sur ces trois ensembles aucune photo.

#### A propos de Coulis

Ce hameau a été complètement écarté de l'étude. Est-ce un « territoire perdu de la République ? » L'aménagement d'un chemin carrossable semble une priorité en cas d'incendie. Un financement Communauté de Commune – Conseil Départemental est certainement envisageable.

le 10/12/2019

